

Coacher les équipes ou les individus par l'agilité comportementale - Niveau 2 (BADGE)

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Management et coaching**
 - **Conseil en emploi professionnel**
 - **Développement personnel**
 - **Conseil en organisation**
 - **Performance des équipes**

Coacher les équipes ou les individus par l'agilité comportementale - Niveau 2 (BADGE), ex BADGE Coach Agile professionnel - accompagnement des équipes et des organisations (n°10096).

Tous secteurs et domaines d'activité : primaire, secondaire, tertiaire, associatif, éducation, socio-éducatif.

Toutes les organisations qui souhaitent faire progresser leurs collaborateurs dans leurs pratiques professionnelles et dans leurs postures relationnelles au travail.

Code(s) NAF : **94.11Z**

Code(s) NSF : **315**

Code(s) ROME : **M1402**, **K1103**, **K1801**, **M1502**

Formacode : **32050**

Date de création de la certification : **01/05/2010**

Mots clés : **ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT**,
PERFORMANCE D'EQUIPE,
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL,
Coaching

Identification

Identifiant : **2539**

Version du : **29/11/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **CCI France**
- [LABEL CGE \(BADGE\)](#)
- [CPNE Branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#)

Non formalisé :

- **Persistent Systems France SAS**
- **Rolls Royce Civil Nuclear SAS**
- **Go Sport**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Dans des contextes de fortes tensions et de nécessité d'instaurer une conduite de changement, les organisations ont besoin de disposer, en interne ou en externe, de professionnels en mesure d'accompagner les individus et les équipes dans le développement de leurs compétences et l'adoption d'attitudes individuelles et collectives renouvelées.

La certification **Coacher les équipes ou les individus par l'agilité comportementale - niveau 2**, se distingue - par rapport à celle de niveau 1 permettant au candidat d'acquérir les bases du coaching (**Accompagner l'individu avec une approche de coaching multidisciplinaire - niveau 1**) - par une

extension des compétences du coach.

L'objectif de cette certification vise à développer les compétences des professionnels de l'accompagnement, en matière d'analyse des dynamiques relationnelles de groupes et des problématiques qui en résultent et de déploiement de méthodes innovantes, dites agiles, pour leur permettre de faire évoluer et progresser les individus, équipes et organisations dans leurs pratiques professionnelles.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Domaine d'activité A1 : Le développement de sa pratique et de sa posture de coach

Compétences associées

Etablir le diagnostic de son profil professionnel, en menant l'analyse de sa pratique sur la base de l'examen croisé des outils d'auto-évaluation et des retours de ses clients et de ses pairs ;
Conduire une veille sur les évolutions des théories et pratiques du métier, dans une optique d'actualisation et de développement de ses compétences, en identifiant et sélectionnant les sources d'informations adéquates ;
Définir les modalités d'action pour intégrer à sa pratique les évolutions repérées au cours de son activité de veille ;
Concevoir de nouveaux outils, en adaptant les innovations et méthodes émergentes du métier à sa pratique.

Domaine d'activité A2 : L'élaboration d'une ingénierie pédagogique pertinente de coaching individuel ou collectif

Compétences associées

Analyser la demande et les besoins du client, en menant des entretiens exploratoires ;
Analyser les structures organisationnelles et principes managériaux à l'œuvre au sein du collectif, afin d'identifier les rôles et contraintes respectifs des différents acteurs, leurs interrelations et leurs rapports à l'organisation ;
Définir les objectifs et la finalité de l'accompagnement, en fonction de la problématique particulière du client (individuel ou collectif) et de ses besoins latents et exprimés ;
Construire un plan d'accompagnement individuel ou d'équipe pertinent, au regard de la problématique identifiée et des objectifs visés ;
Formaliser un contrat de coaching, en déterminant ses modalités d'organisation et d'exécution, conformément au plan d'accompagnement établi.

Domaine d'activité A3 : La facilitation des évolutions du collectif ou de la personne coaché(e) au cours du processus d'accompagnement

Compétences associées

Conduire des entretiens en instaurant une relation de confiance, en recourant aux pratiques facilitant la verbalisation et la prise de conscience de l'accompagné ;

Public visé par la certification

- Salariés et demandeurs d'emploi
- Coachs certifiés
- Formateurs, consultants, entrepreneurs, managers, chefs de projet, RH et plus généralement tout individu ayant la nécessité de porter des missions d'accompagnement collectif et individuel au sein d'une organisation, particulièrement dans un contexte de changement, de transition

Etablir le diagnostic du profil de(s) l'accompagné(s), en mobilisant les grilles de lecture et d'analyse appropriées ;
Déterminer les outils et moyens permettant la mise en œuvre du changement au sein du collectif ou de l'individu accompagné ;
Piloter des ateliers visant au développement de la performance collective et à l'adoption de nouvelles attitudes ;
Restituer les résultats de l'accompagnement et les changements constatés, en y associant le collectif ou l'individu coaché.

Modalités générales

La formation se déroule sur 8 mois, à raison de 3 jours par mois en moyenne, ce qui représente 21 jours de formation.

Elle est organisée en 4 sessions ponctuées de travaux intersessions, qui font l'objet d'un travail d'analyse des pratiques. Les 4 sessions sont complétées par 2 heures d'accompagnement individuel, par un tuteur.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Grâce à l'action de formation « Coacher les équipes ou les individus par l'agilité comportementale - Niveau 2 », les candidats :

Elargissent leur champ d'action professionnel, par l'acquisition des compétences nécessaires pour accompagner des collectifs ;
Rénouvellent leur pratique en adoptant les nouvelles méthodes et théories de l'accompagnement ;
Développent leur capacité à actualiser leur pratique en continu de façon autonome ;
Accroissent leur employabilité.

Pour l'entité utilisatrice

Le développement et le renforcement des compétences du candidat permettent à son entreprise de bénéficier :

De l'amélioration de la performance collaborative et de l'intelligence collective de ses équipes ;
Du développement des compétences techniques et relationnelles des individus comme des équipes, au bénéfice du collectif ;
De l'utilisation de méthodes innovantes d'accompagnement RH au sein de l'organisation ;
De la conduite maîtrisée d'une dynamique de changement, dans les contextes de crise ou de transition.

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre titulaire d'une certification de coach professionnel et
Etre titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 ou d'un titre homologué niveau III
et
Posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

ou

Etre titulaire d'une certification de coach professionnel et

Centre(s) de passage/certification

- GEM - Campus de Grenoble et de Paris - <http://www.grenoble-em.com>

Etre titulaire du baccalauréat et justifier d'une expérience professionnelle significative d'au moins cinq ans.
Les candidats sont sélectionnés en entretien individuel par le responsable pédagogique pour s'assurer de l'adéquation entre le contenu de la formation, les attentes du participant et les exigences du métier.

Compétences évaluées

Domaine d'activité A1 : Le développement de sa pratique et de sa posture de coach

Etablir le diagnostic de son profil professionnel, en menant l'analyse de sa pratique sur la base de l'examen croisé des outils d'auto-évaluation et des retours de ses clients et de ses pairs ;
Conduire une veille sur les évolutions des théories et pratiques du métier, dans une optique d'actualisation et de développement de ses compétences, en identifiant et sélectionnant les sources d'informations adéquates ;
Définir les modalités d'action pour intégrer à sa pratique les évolutions repérées au cours de son activité de veille ;
Concevoir de nouveaux outils, en adaptant les innovations et méthodes émergentes du métier à sa pratique.

Domaine d'activité A2 : L'élaboration d'une ingénierie pédagogique pertinente de coaching individuel ou collectif

Analyser la demande et les besoins du client, en menant des entretiens exploratoires ;
Analyser les structures organisationnelles et principes managériaux à l'œuvre au sein du collectif, afin d'identifier les rôles et contraintes respectifs des différents acteurs, leurs interrelations et leurs rapports à l'organisation ;
Définir les objectifs et la finalité de l'accompagnement, en fonction de la problématique particulière du client et de ses besoins latents et exprimés ;
Construire un plan d'accompagnement individuel ou d'équipe pertinent, au regard de la problématique identifiée et des objectifs visés ;
Formaliser un contrat de coaching, en déterminant ses modalités d'organisation et d'exécution, conformément au plan d'accompagnement établi.

Domaine d'activité A3 : La facilitation des évolutions du collectif ou de la personne coaché(e) au cours du processus d'accompagnement

Conduire des entretiens en instaurant une relation de confiance, en recourant aux pratiques facilitant la verbalisation et la prise de conscience de l'accompagné ;
Etablir le diagnostic du profil de(s) l'accompagné(s), en mobilisant les grilles de lecture et d'analyse appropriées ;
Déterminer les outils et moyens permettant la mise en œuvre du changement au sein du collectif ou de l'individu accompagné ;
Piloter des ateliers visant au développement de la performance collective et à l'adoption de nouvelles attitudes ;
Restituer les résultats de l'accompagnement et les changements constatés, en y associant le collectif ou l'individu coaché.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

BADGE de la Conférence des Grandes Ecoles.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

En cas de non validation de certaines de ces compétences professionnelles, le candidat peut se représenter à la session suivante.

Durée de validité des composantes acquises :

Permanent

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

40 certifiés depuis la création du BADGE (01/05/2010).

Autres sources d'information

Site de Grenoble Ecole de Management :

<http://fr.exec.grenoble-em.com/badge-coach-agile-professionnel-niveau-2>

Site de la Conférence des Grandes Ecoles :

<http://www.cge.asso.fr/nos-labels/badge/531-coach-agile-professionnel-formation-en-2-ans>

Cette formation peut être complétée (en amont) par le BADGE Accompagner l'individu avec une approche de coaching multidisciplinaire - Niveau 1 :

<http://www.grenoble-em.com/badge-coach-professionnel-niveau-1>